



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DROIT FISCAL

ACTUALITE FISCALE

**Mardi 23 novembre
De 14h00 à 18h00**

Bernard PLAGNET
Professeur émérite
UT1 Capitole

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'actualité législative, de la jurisprudence et de la doctrine administrative.

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

- BIC-IS
- ABANDONS DE LOYERS
- CREDIT D'IMPOT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS
- PLUS-VALUES
- REVENUS DISTRIBUES
- TVA
- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES
- BENEFICES NON COMMERCIAUX
- PLUS-VALUES IMMOBILIERES
- PLUS-VALUES MOBILIERES
- REVENUS FONCIERS
- IR
- TAXE FONCIERE
- CONTROLE FISCAL
- CONTENTIEUX FISCAL
- CONTENTIEUX PENAL
- DROITS D'ENREGISTREMENT
- HOLDING ANIMATRICE
- IFI
- LOI n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021
- LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (JO du 25 août 2021)

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique avant la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.
Enquête de satisfaction.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: *Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Mme de BALORRE s.debalorre@edasop.fr : 05 61 53 58 52